GENESE

Les directions interrégionales de la mer (DIRM) dans l'Hexagone et les directions de la mer (DM) en outre-mer, sont des services déconcentrés de l'État chargés de mettre en œuvre les politiques publiques dans le domaine de la mer (sécurité maritime, protection de l'environnement marin, gestion des ressources marines, développement durable, régulation des activités maritimes, enseignement maritime, surveillance et police maritimes). Elles ont été créées en 2010.

La DM de la Guadeloupe résulte de la fusion :

- des services de la direction régionale des affaires maritimes (DRAM) ;
- des services chargés de la signalisation maritime (phares et balises) et de la gestion des centres de stockage POLMAR.

Elle est placée sous l'autorité du Préfet de Région.
Après avoir été sous la tutelle de Ministères successifs, la DM est aujourd'hui rattachée au Secrétariat d'État chargé de la mer.

Elle cumule les compétences exercées par les DDTM (niveau départemental) et les DIRM (niveau interrégional) de l'Hexagone.

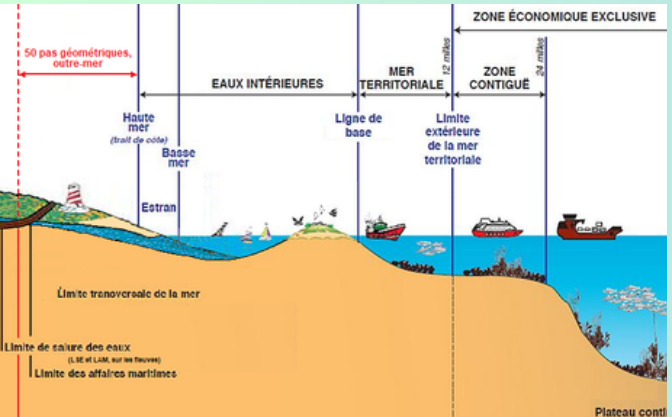

Source: Ministères écologie, énergie, cohésion des territoires, adaptation DM de Guadeloupe (2022)

NOUS TROUVER

22 rue Ferdinand Forest (Angle des Rues Nobel et F. Forest)
BP 2466
Jarry - 97122 Baie-Mahault

Parking PMR disponible.

DIRECTION DE LA MER DE LA GUADELOUPE

Tel : 05 90 41 95 50
Fax : 05 90 41 31 69
Courriel : dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
Internet : http://www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
Liberté Égalité Fraternité

Direction de la Mer de Guadeloupe

LES SERVICES

Missions pilotage et stratégie (PS) - Jarry

- Ressources humaines et formation des agents
- Contrôle de gestion et logistique
- Budget - comptabilité
- Gestion du patrimoine immobilier

Mission de coordination des politiques publiques maritimes (MICO) - Jarry

- Mise en oeuvre des politiques publiques liées à la mer et au littoral, et à la préservation du milieu marin
- Gestion de l'occupation du domaine public maritime
- Planification de l'espace maritime, animation et accompagnement de réseaux de services et d'acteurs pour la prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable dans le cadre de l'aménagement du territoire et d'utilisation du littoral

Service des gens de la mer, navires, développement durable des activités maritimes (GMNDDAM) - Jarry

- Gestion administrative des marins, des navires professionnels et des navires de plaisance
- Suivi des emplois maritimes
- Tutelle académique des organismes de formation professionnelle des marins et VAE
- Gestion de la flotte de pêche

Service action interministérielle de l'État et de la sécurité en mer (AIESM) – Fouillole

- Action de l'État en mer (police, régulation des activités, encadrement des manifestations nautiques)
- Phares et balises (aide à la navigation, contrôle de conformité, entretien, soutien technique, stockage et intervention POLMAR)

Service de santé des gens de la mer – Fouillole

Contrôle de l'aptitude médicale des marins

Unité territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélémy

- Représentation du directeur de la mer sur les dits territoires
- Accompagnement des collectivités dans l'exercice des compétences attribuées
- Participation à la coordination des politiques publiques en matière d'environnement marin et d'aménagement de la mer et du littoral
- Encadrement des activités de plaisance et des manifestations nautiques; accueil et accompagnement des gens de mer et des organismes de formation professionnelle des marins

LES MISSIONS

La Direction de la Mer de Guadeloupe :

- Règlemente et contrôle les activités de pêche maritime; coordonne l'action des services de l'État chargés de la police des pêches
- Est responsable de l'administration des "Gens de mer" (commerce, pêche, plaisance, professionnelle) et des navires (professionnels et de plaisance)
- Encadre les centres de formation maritime et délivre les titres de formation professionnelle
- Contrôle la sécurité des navires , contribue au contrôle des activités nautiques et participe à la police de l'environnement
- Met en œuvre les politiques publiques maritimes (mer et littoral), développe et accompagne la prise en compte des enjeux de développement durable des espaces maritimes et du littoral
- Concourt à la gestion intégrée des zones côtières, à la planification des espaces maritimes et à la préservation du milieu marin
- Gère les "droits à produire" en pêche maritime, la capacité en flotte; assure le suivi de la production
- Participe à la mise en œuvre d'aides dédiées aux professionnels de la pêche et des cultures marines
- Met en œuvre des dispositifs de sécurité de la navigation (signalisation maritime, balisage règlementaire, diffusion de l'information nautique) et des moyens côtiers de lutte contre les pollutions marines
- Garantit le service de santé des "gens de mer"